

I- Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL)

Concernant cette filière de création d'emplois et selon les indications fournies par le ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, les objectifs tracés visent la création de 50.000 "emplois équivalents-permanents" par an. Il est entendu par l'expression "équivalent-permanent" un emploi occupé sur une période globale de 12 mois par une ou plusieurs personnes.

Parallèlement à ces objectifs qui se traduisent en faveur des jeunes de moins de 30 ans par des emplois temporaires de 3 ou 6 mois renouvelables une fois, la permanisation des emplois a été également envisagée mais sans détermination des objectifs à atteindre.

1-Les résultats obtenus

Hormis l'exercice 1991 durant lequel les objectifs arrêtés ont été dépassés, les autres années ont donné lieu à des résultats relativement satisfaisants en matière de création d'emplois. Globalement, les emplois créés ont représenté 88% des objectifs.

C'est ainsi qu'en 1990, 67.000 jeunes ont bénéficié d'un emploi à durée variant entre 3 et 6 mois correspondant à 34.000 "emplois équivalents-permanents". Les objectifs ont été réalisés à 68% durant cette première année d'application du dispositif d'insertion dont le lancement est intervenu au lendemain de la mise en place à compter du mois de juin.

L'exercice suivant, soit 1991, a été performant. Il a été créé à l'échelle nationale 123.258 emplois, soit 67.327 "emplois équivalents-permanents". De ce fait, les objectifs ont été dépassés pour avoir induit un taux de réalisation de 134%.

Une régression a été constatée en 1992 avec un nombre d'emplois ayant profité aux jeunes de l'ordre de 64.718 représentant 31.310 "emplois équivalents-permanents". Ce résultat comparé aux objectifs accuse un déficit de 18.690 emplois, d'où un taux de réalisation de 62%.

La modicité de la rémunération versée qui est de l'ordre d'un peu plus de 2300 DA par mois et la précarité de l'emploi ont induit un phénomène de démotivation chez beaucoup de jeunes.

Bien qu'une amélioration ait pu être constatée en 1993 par rapport à l'année précédente, les objectifs escomptés n'ont cependant pas été accomplis. Il a été créé 81.775 emplois induisant 40.176 "emplois équivalents-permanents", ce qui correspond à un taux de réalisation de 80%.

Au titre de l'année 1994, un sensible progrès a été relevé sans toutefois parvenir à l'atteinte des objectifs. Il a été créé 115.582 emplois se traduisant par 47.105 "emplois équivalents-permanents" et un taux de réalisation de 94%.

2-Les permanisations d'emplois enregistrées

Vu à travers les ESIL, le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes ne paraît pas correspondre à une véritable intégration à la vie active pour les jeunes dont les emplois ne sont pas permanisés.

Les permanisations d'emplois tirées des éléments de l'enquête se situent dans une fourchette annuelle allant de 2.470 "emplois permanisés" en 1991 qui est le nombre le moins important à 3.206 "emplois permanisés" en 1994 représentant le résultat le plus fort. Les secteurs d'activités qui ont contribué à la permanisation des emplois sont les administrations, les entreprises de travaux publics et les entreprises de service au niveau local principalement.